



Éditorial p.1 | Message du Président p.1 | Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone utilisera les installations de la CPI pour le procès de Charles Taylor p.2 | Le CICR visite pour la première fois le quartier pénitentiaire de la CPI p.2 | Séminaire organisé à Salzbourg sur l'avenir de la CPI p.2 | Dernière mise au point du plan stratégique de sensibilisation et d'information p.3 | Les ONG rencontrent les responsables de la Cour pénale internationale p.3 | Interpol diffuse les premières notices rouges concernant les personnes suspectées par la CPI p.4 | Le Procureur lance un appel en faveur de la coopération internationale dans l'enquête relative au Darfour p.4 | Le personnel du Bureau du Procureur définit sa planification stratégique p.5 | Le Bureau du Procureur accueille une réunion d'experts sur les crimes sexistes p.5 | Campagne d'information sur la CPI dans les écoles de Kinshasa p.6 | La CPI a participé à plusieurs ateliers d'information et de sensibilisation dans le nord de l'Ouganda p.6 | Visite du Greffier au Tchad et en Ouganda p.7 | Quatrième séminaire à l'intention des conseils p.7 | Dernières mises à jour concernant le recrutement p.7 | Un nouveau coordinateur pour les Amis de la Cour à La Haye p.8 | Une Bibliothèque moderne pour le XXI<sup>e</sup> siècle p.9 | Dernières informations sur les activités de l'Assemblée des États parties p.10 | Le Fonds au profit des victimes p.10

## Éditorial

Charles Taylor a récemment été transféré du Tribunal spécial pour la Sierra Leone au quartier pénitentiaire de la CPI. Le Tribunal spécial utilisera les locaux de la CPI pour y tenir son procès. L'aide apportée au Tribunal spécial illustre un aspect important du système de justice pénale dont la Cour fait partie, à savoir la coopération entre les divers acteurs. La nouvelle de son transfert va sans aucun doute soulever de nombreuses questions quant au rôle de la Cour à cet égard. La CPI doit maintenant parvenir à expliquer clairement que, même si le procès aura lieu dans les locaux de la CPI et que la Cour facilitera le déroulement des procédures, cette affaire ne relève pas de sa compétence. La stratégie de la Cour en matière d'information et de sensibilisation, qui vise à préciser son rôle et son mandat ainsi que les procédures en cours aux communautés les plus concernées par ses activités, doit à présent s'efforcer également d'éviter tout malentendu quant au rôle de la Cour par rapport au Tribunal spécial et à d'autres tribunaux similaires.

Dans ce numéro de la Lettre de la CPI, vous en saurez plus sur la façon dont la Cour met actuellement en place son plan stratégique de sensibilisation et d'information qui l'aidera à faire face à ces questions et à d'autres problèmes similaires et à rendre une justice transparente et publique, ce qui est essentiel au déroulement d'un procès équitable.

Bruno Cathala, Greffier

## Message du Président

La Cour vient d'adopter la première version du plan stratégique de la CPI, qui permettra à la Cour de mieux coordonner ses nombreuses et diverses activités en veillant à ce que la planification s'inscrive dans une perspective à plus long terme et en établissant des priorités communes pour notre travail.

Le plan stratégique fixe trois buts indissociables pour la Cour : garantir la qualité de la justice, être une institution reconnue bénéficiant de l'appui voulu et constituer un modèle en matière d'administration publique. Afin d'y parvenir, nous avons défini 30 objectifs stratégiques qui s'étendent sur les dix prochaines années, en insistant sur ceux qui devront être atteints dans les trois ans. Nous passons désormais à la mise en œuvre du plan. Nous avons entamé un processus de consultation avec le personnel, qui jouera un rôle important dans la mise en œuvre de ce plan, notamment la mise en place de stratégies destinées à atteindre les objectifs fixés. Nous utilisons également les buts stratégiques et les objectifs contenus dans le plan pour élaborer le budget de la Cour pour 2007. La Cour a présenté le plan stratégique au Comité du budget et des finances de l'Assemblée des États parties en avril. Nous avons ouvert un dialogue avec les États (par le biais notamment d'un groupe de travail de l'Assemblée à La Haye) et les organisations de la société civile afin de les informer de ce plan et de recueillir leur avis. Nous attendons avec intérêt qu'un dialogue similaire ait lieu avec l'Assemblée à l'automne prochain.

Ce plan stratégique est crucial pour assurer à la Cour un succès durable. Il sera régulièrement adapté en fonction de l'expérience accumulée afin de guider les activités futures de la Cour dans le cadre de nos efforts collectifs visant à donner progressivement corps aux objectifs du Statut de Rome.



Philippe Kirsch, Président

## Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone utilisera les installations de la CPI pour le procès de Charles Taylor

Le 20 juin 2006, le Tribunal spécial pour la Sierra Leone (« Le Tribunal spécial ») a transféré M. Charles Taylor au quartier pénitentiaire de la Cour pénale internationale (CPI) à La Haye afin de pouvoir utiliser les installations de la CPI pendant son procès, conformément au protocole d'accord conclu le 13 avril par la CPI et le Tribunal spécial.

Le procès sera conduit par une chambre de première instance du Tribunal spécial siégeant

à La Haye. La CPI ne conduira pas le procès de M. Taylor. Aux termes du protocole d'accord, la CPI fournira les installations et services liés aux audiences, les installations et services liés à la détention ainsi que toute assistance connexe. Tous les frais seront couverts à l'avance par le Tribunal spécial au moyen d'un fonds d'affectation spéciale créé par le Greffier de la CPI. Cet arrangement n'aura pas d'incidence sur le fonctionnement de la CPI.

Le juge A. Raja N. Fernando, alors Président du Tribunal spécial, a adressé le 29 mars une lettre au juge Philippe Kirsch, Président de la CPI, demandant à pouvoir utiliser les installations de la CPI pour conduire le procès. Dans sa lettre, le juge Fernando, ayant tenu des consultations au sein du Tribunal spécial et avec des parties externes, a fait état des préoccupations quant à la stabilité de la région si M. Taylor devait être jugé à Freetown.

La CPI a demandé aux États parties leur avis sur la question. L'Assemblée des États parties a par la suite informé la CPI qu'elle acceptait la demande du Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Le protocole d'accord a en conséquence été signé le 13 avril par M. le juge Kirsch au nom de la CPI et par M. Lovemore Munlo, Greffier du Tribunal spécial. Une conférence de mise en état a eu lieu à la CPI le 21 juillet 2006.



Charles Taylor devant une Chambre du Tribunal spécial pour la Sierra Leone

La CPI et le Tribunal spécial sont des institutions indépendantes. La CPI a été créée par un traité international, le Statut de Rome, auquel 100 États sont parties. Le Tribunal spécial est un tribunal indépendant créé conjointement par l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement de la Sierra Leone.

### Le CICR visite pour la première fois le quartier pénitentiaire de la CPI

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a visité pour la première fois le quartier pénitentiaire de la CPI les 28 et 29 juin 2006.

Conformément à l'article 7 de l'Accord entre la Cour pénale internationale et le Comité international de la Croix-Rouge sur les visites aux personnes privées de liberté en vertu de la juridiction de la Cour pénale internationale, il s'agissait d'une " visite complète " qui comprenait un entretien initial avec le Greffier de la Cour, M. Bruno Cathala, une visite complète du quartier pénitentiaire et un entretien en privé avec les personnes détenues au quartier pénitentiaire de la CPI.

À l'issue de cette visite de deux jours, la délégation du CICR et le Greffier ont eu un

entretien final au cours duquel les délégués ont présenté oralement leurs constatations et recommandations.

Le CICR étant une institution indépendante et neutre, ses visites ont lieu dans un but humanitaire et visent à s'assurer que toutes les personnes détenues sont traitées avec humanité et en conformité avec les normes internationales largement acceptées en matière de traitement des personnes privées de liberté.

### Séminaire organisé à Salzbourg sur l'avenir de la CPI

Trois hauts responsables de la CPI, le Président, Philippe Kirsch, le Procureur, M. Luis Moreno Ocampo et le Greffier, M. Bruno Cathala, ont pris part à un « séminaire de travail sur l'avenir de la CPI » de trois jours à l'Université de Salzbourg du 25 au 27 mai 2006. Celui-ci était organisé par le Ministère fédéral autrichien des affaires étrangères et la faculté de droit de Salzbourg, qui est

spécialisée dans le droit international pénal, le droit humanitaire et le droit relatif aux droits de l'homme.

La rencontre avait pour but d'examiner des questions qui seront probablement posées lors de la prochaine Conférence de révision du Statut de Rome en 2009, ainsi que des questions ayant des incidences sur les activités actuelles de la CPI.

Le Président, le Procureur et le Greffier, respectivement, ont fait de brèves présentations liminaires sur les sujets suivants : la Cour en 2006 et après, les enseignements tirés des premières affaires, et les questions administratives et les difficultés pratiques rencontrées sur le terrain.

L'ancien Président de l'Assemblée des États parties, Sa Majesté le Prince Zeid Al-Hussein, et l'actuel Président de l'Assemblée, M. Bruno Stagno Ugarte, ont également assisté à la conférence. Le Prince Zeid Al-Hussein a présidé la troisième séance, tenue le samedi 27 mai, sur le thème « La voie à suivre ».

## Dernière mise au point du plan stratégique de sensibilisation et d'information

Pour que la Cour puisse remplir son mandat, il importe que son rôle et ses activités soient compris, en particulier par les communautés les plus concernées par ses travaux. Résolue à y parvenir, elle doit engager un dialogue avec ces communautés, rendre les procédures judiciaires accessibles, fournir des informations précises et complètes sur ses activités, veiller à empêcher que des informations fausses circulent à son sujet et faire face aux attentes du public. C'est un point de vue partagé par l'Assemblée des États parties qui, en novembre 2005, a demandé à la CPI de présenter un plan stratégique de sensibilisation et d'information détaillé pour que les travaux de la CPI trouvent un écho parmi les communautés concernées. Conformément au plan stratégique de la CPI, la Cour achève actuellement l'élaboration de sa stratégie de sensibilisation et d'information. Des consultations sont régulièrement menées à divers niveaux, notamment avec des acteurs de la société civile et des représentants des

États parties. Ce plan permettra d'établir la stratégie générale de sensibilisation et d'information de la Cour et d'identifier les buts et les valeurs fondamentales du programme de sensibilisation. Il comportera également une étude des principaux facteurs qui influencent le développement et la mise en place d'activités de sensibilisation, comme le contexte dans lequel la Cour mène ses opérations, la phase de la procédure judiciaire et les exigences particulières des groupes ciblés en matière d'informations. Le plan donne également un aperçu des ressources en personnel et des dépenses nécessaires pour mener à bien cette stratégie. Ce plan comprendra, entre autres, une description de la façon dont les stratégies à moyen terme applicables aux différentes situations seront mises en oeuvre en 2007. Les activités seront exposées en détail dans des plans d'action liés aux situations dans les pays faisant actuellement l'objet d'enquêtes, à savoir la République démocratique du Congo (RDC),

l'Ouganda et le Soudan (Darfour). Ces plans d'action fixeront des objectifs précis et contiendront la description d'activités concrètes ainsi que des indicateurs de performance. Les ressources nécessaires à leur mise en place tout au long de l'année seront également définies. Ce plan stratégique se fonde sur l'expérience acquise par la Cour en matière d'activités de sensibilisation et d'information depuis 2004 et contient un grand nombre de conclusions tirées des différentes consultations qui ont eu lieu avec les personnes concernées par les travaux de la Cour. Il s'inspirera de la stratégie intégrée de la CPI en matière de relations extérieures, d'information publique et de sensibilisation, de même que des stratégies liées aux situations en RDC, au Darfour et dans le nord de l'Ouganda. La stratégie tiendra également compte de l'expérience des tribunaux ad hoc et des organisations non gouvernementales en matière de sensibilisation et d'information. Le plan stratégique est un document évolutif. Il sera réévalué de façon régulière afin d'être adapté en fonction des besoins de la Cour, de l'expérience acquise et des leçons tirées de son application. Nous vous tiendrons informés de son évolution.

## Les ONG rencontrent les responsables de la Cour pénale internationale

La sixième réunion stratégique entre le Greffe et les ONG s'est tenue du 4 au 7 juillet au siège de la Cour à La Haye. Pour débuter, les représentants des ONG ont commenté le plan stratégique de la CPI qu'ils avaient auparavant reçu pour consultation. Les autres séances de cette première journée de réunion ont porté sur la contribution du Greffe au plan stratégique de la CPI et sur le plan stratégique détaillé en matière d'information et de sensibilisation. Une part importante de la réunion stratégique a porté sur la manière d'améliorer les aspects pratiques de la coopération sur le terrain avec les ONG en Ouganda, en RDC et au Darfour, avec pour objectif d'éviter la duplication de services et de créer une synergie. Le débat a couvert des questions telles que la participation des victimes et les réparations, la protection des victimes et des témoins, la Défense, et les activités d'information et de sensibilisation dans le contexte de chaque situation.

Les séances de la deuxième journée de cette réunion ont porté sur deux projets importants pour la Cour : ses locaux provisoires et permanents. Le Greffier a donné aux participants les dernières informations sur l'état d'avancement de ces projets et les a invités à donner leur avis. Des recommandations concrètes ont été faites pour accroître l'efficacité en veillant à mieux coordonner les différentes activités.

Le Bureau du Procureur a eu le plaisir



d'accueillir les partenaires de la communauté des ONG les 6 et 7 juillet 2006. Il a commencé par donner de nouvelles informations sur l'évolution de la situation en Ouganda, en RDC et au Darfour. Il a ensuite présenté une évaluation de ses travaux au cours des trois dernières années ainsi que de la manière d'améliorer la coopération avec les ONG. Des questions telles que l'évolution de la politique générale du Bureau du Procureur, notamment la stratégie en matière de poursuites pour les trois années à venir, le projet de document d'orientation sur le thème de l'intérêt de la justice, le projet de document d'orientation sur les critères de sélection d'une situation et d'une affaire ont également été abordées. Les

documents d'orientation ont fourni matière à des débats fructueux. Comme de coutume lors de ces réunions qui se tiennent deux fois par an, à la fin de la première journée, les représentants des ONG ont eu la possibilité de choisir les thèmes qui ont été débattus à l'occasion de la deuxième journée de réunion. Cela a donné lieu à d'autres débats sur la participation des victimes, la communication, les activités d'information et de sensibilisation ainsi que sur le budget du Bureau du Procureur pour l'année à venir. M. Moreno Ocampo s'est félicité des contributions apportées et a saisi cette occasion pour inviter à poursuivre la collaboration avec le Bureau du Procureur.

Photo : CICC

## Interpol diffuse les premières notices rouges concernant les personnes suspectées par la CPI

L'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) a diffusé le 1<sup>er</sup> juin 2006 les premières notices rouges destinées à demander l'arrestation des cinq commandants de l'Armée de résistance du Seigneur (ARS) visés par des mandats d'arrêts délivrés par la CPI. Ces notices rouges, qui comportent une demande d'arrestation et de mise en détention des personnes mentionnées, si elles sont retrouvées, ont été transmises aux bureaux centraux nationaux dans 184 pays. Le système de notices rouges est destiné à aider les instances judiciaires nationales et internationales à localiser et arrêter les fugitifs recherchés au niveau international.

La diffusion de ces notices rouges n'est que le dernier exemple de la coopération qu'entretiennent Interpol et le Bureau du Procureur. À la suite de la signature de l'accord de coopération entre Interpol et le Bureau du Procureur en décembre 2004, la CPI est devenu la première entité internationale à avoir directement accès au système mondial de communication policière, appelé I-24/7.

Le système I-24/7 est un réseau international de sécurité qui permet aux services de police d'échanger des données instantanément. Il relie également la base de données centrale d'Interpol à d'autres bases de données policières. Ce système permet donc au Bureau du Procureur de chercher et d'obtenir des informations recueillies au cours d'autres enquêtes et de partager ses propres informations avec des bureaux centraux nationaux.

### Contexte

Le 13 octobre 2005, la Chambre préliminaire II a levé les scellés sur les mandats d'arrêts délivrés à l'encontre des cinq chefs principaux de l'ARS soupçonnés d'avoir commis des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre en Ouganda depuis juillet 2002. La Chambre a conclu « qu'il y a[vait] des motifs raisonnables de croire » que Joseph Kony, Vincent Otti, Okot Odhiambo, Dominic Ongwen et Raska Lukwiya avaient « ordonné la commission de crimes relevant de la compétence de la Cour ».



Notice rouge d'Interpol concernant Joseph Kony [en anglais uniquement] - Droits d'auteurs Interpol

## Le Procureur lance un appel en faveur de la coopération internationale dans l'enquête relative au Darfour

La nécessité de coopérer constituait l'un des thèmes centraux du troisième rapport et du discours que Luis Moreno Ocampo, le Procureur, a présenté au Conseil de sécurité de l'ONU à propos de l'enquête menée par la CPI au Darfour (Soudan). Le Procureur a pris la parole devant les membres du Conseil à l'occasion d'une séance publique qui s'est tenue le 14 juin 2006 au Siège de l'ONU.

C'est le Conseil de sécurité, par sa résolution 1593 du 31 mars 2005, qui a déferé la situation au Darfour au Procureur de la Cour pénale internationale.

Le Procureur a indiqué que son Bureau réunit en ce moment toutes les informations disponibles à l'extérieur du Darfour et a réussi à réaliser des progrès, malgré de graves difficultés. Il a néanmoins insisté sur le fait que son Bureau est désormais entré dans une nouvelle phase pour laquelle une coopération inconditionnelle s'avère indispensable afin de terminer l'enquête et d'identifier rapidement les personnes qui portent la plus grande responsabilité pour les crimes commis au Darfour.

« Notre rapidité d'action dépendra de la coopération que nous recevrons », a déclaré le Procureur, qui a lancé un appel en faveur de la coopération à l'adresse du Gouvernement soudanais et des autres parties au conflit, ainsi

que d'organisations comme l'Union africaine et l'ONU.

Dans son rapport et son discours au Conseil, M. Moreno Ocampo a déclaré que son Bureau a recueilli de nombreux renseignements visant à déterminer si le Gouvernement soudanais traitait les affaires qu'il était lui-même susceptible de retenir à des fins de poursuites.

M. Moreno Ocampo a indiqué que les tribunaux spéciaux soudanais semblent demeurer relativement inaccessibles. À la lumière des évaluations menées jusqu'à présent, il n'apparaît pas que les autorités nationales aient mené d'enquêtes ou de poursuites à propos d'affaires qui feront l'objet de l'attention du Bureau du Procureur, a précisé celui-ci.

En guise de conclusion, le Procureur a mis en évidence le caractère complémentaire de la Cour pénale internationale :

« La Cour se préoccupe de faire en sorte qu'une justice efficace soit rendue au profit des victimes des crimes commis au Darfour, ce qui peut se concrétiser soit à l'échelon national, lorsque les autorités du pays concerné ont véritablement la volonté et la capacité de poursuivre les personnes qui portent les responsabilités les plus lourdes dans les affaires les plus graves, soit au niveau de la CPI, soit encore aux deux. »

## Le personnel du Bureau du Procureur définit sa planification stratégique

Les trois premières années d'existence du Bureau du Procureur ont été consacrées à la mise en place de cet organe et à la préparation des affaires. Après l'ouverture de trois enquêtes en 2005, qui ont donné lieu à environ 130 missions et à une coopération avec un grand nombre d'acteurs, le début 2006 a été l'occasion de tirer les leçons du passé, de planifier l'avenir et d'étudier les différents modes de travail et d'organisation.

Après quelque dix réunions du personnel, une session plénière et plusieurs réunions du personnel de direction, cinq objectifs définissent désormais la stratégie en matière de poursuites pour les années 2007 à 2009. Ces objectifs guideront toutes les activités des différentes divisions et définissent la façon dont chacune des unités du Bureau du Procureur s'emploiera à atteindre leurs buts d'ici la fin 2009. Aucune division ne peut atteindre ses objectifs seule. Certains des objectifs à trois ans du Bureau du

Procureur contribuent à la réalisation des objectifs à trois ans plus généraux de la CPI, alors que d'autres sont interdépendants.

La stratégie en matière de poursuites, qui contribuera à la mise en œuvre du plan stratégique de la CPI, s'inscrit dans la perspective de la mission de la Cour visant à ce que le monde connaisse un avenir sans crime ni impunité, et sera présentée en tant que telle à l'Assemblée des États parties en novembre prochain. Entre-temps, le Procureur et les parties prenantes débattront des politiques fondamentales qui font partie intégrante de la stratégie en matière de poursuites, notamment le choix des situations et des affaires, la prévention du crime et les intérêts de la justice.

### **Les objectifs du Bureau du Procureur pour 2007-2009 :**

1. Mener quatre à six enquêtes impartiales et

axées sur les personnes qui portent la plus lourde responsabilité dans les situations actuelles ou nouvelles.

2. Continuer d'améliorer l'efficacité des poursuites afin de mener à bien deux procès dans les meilleurs délais.
3. Dans toutes les situations, veiller à établir les formes nécessaires de coopération en vue de faciliter le déroulement efficace des enquêtes et de mener avec succès les opérations d'arrestation.
4. Améliorer de façon constante les relations entre le Bureau du Procureur et les victimes et veiller à prendre en compte leurs intérêts.
5. Mettre en place différentes formes de coopération avec les États et les différentes organisations afin que la contribution du Bureau du Procureur à la lutte contre l'impunité et la prévention des crimes soit la plus efficace possible.

## Le Bureau du Procureur accueille une réunion d'experts sur les crimes sexistes

Le Bureau du Procureur a accueilli une réunion d'experts le mercredi 24 mai pour débattre des difficultés rencontrées et des enseignements tirés dans le cadre des enquêtes menées sur des crimes impliquant des violences sexuelles et sexistes. Des juristes, des enquêteurs et des spécialistes des questions relatives aux victimes et aux sexospécificités travaillant pour la CPI ont procédé à un échange de vues avec leurs homologues du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et du Tribunal spécial pour la Sierra Leone ainsi que des experts de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Université de Harvard. Cette réunion était présidée par Fatou Bensouda, procureur adjoint. Cherie Booth, avocate renommée et épouse du Premier Ministre britannique, a prononcé un discours à cette occasion.

En décrivant l'approche adoptée par la CPI dans le cadre des enquêtes menées en Ouganda, Christine Chung, premier substitut du Procureur, a déclaré que les violences sexuelles et sexistes étaient au cœur des crimes imputés à l'ARS. Ces violences visent les garçons, enlevés et contraints de devenir soldats ou porteurs, et les filles, réduites en esclavage sexuel. Cette caractéristique de l'ARS a forcé l'équipe multidisciplinaire à intégrer tout au long de l'enquête des considérations sexospécifiques. Andrew Cayley, premier substitut du Procureur pour la situation au Darfour, a souligné que les

informations disponibles montraient que des crimes impliquant des violences sexuelles et sexistes contre des femmes seraient commis à grande échelle dans cette région, principalement lors d'attaques contre des villages ou du déplacement forcé de populations. Il a appelé l'attention sur le fait que les communautés concernées en subiraient longtemps les séquelles.



**Le Procureur M. Luis Moreno Ocampo et Mme Cherie Booth, lors de la réunion d'experts sur les crimes sexistes accueillie par le Bureau du Procureur / Photo : CPI/Bureau du Procureur**

Les participants ont évoqué la nécessité de faire preuve de flexibilité lors des auditions de victimes ayant subi un traumatisme, compte tenu des réactions, des besoins et du milieu culturel qui leur sont propres. Il est notamment crucial de nouer avec les témoins une relation de confiance, de leur apporter un appui et une protection appropriés et de s'assurer qu'ils sont traités avec sensibilité dans le prétoire. Patricia Sellers, avocate au TPIY, a évoqué le défi que constituait la poursuite des auteurs de ce type de crimes à un échelon plus élevé de la chaîne de commandement et les différentes formes de responsabilité. Charity Kagwi, du TPIR, a demandé que les auteurs d'agressions sexuelles soient dûment inculpés et que des peines maximales soient prononcées à leur rencontre.

Cherie Booth a fait part des grands espoirs qu'elle plaçait dans la CPI, « symbole vivant de la justice internationale ». Selon elle, en faisant une priorité de la poursuite des auteurs de violences sexuelles commises en masse, la CPI montrerait clairement au monde entier que de tels actes sont passibles de poursuites. Et d'ajouter : « Le droit international ne devrait pas être une pâle copie du droit interne, mais permettre de marier d'une manière exaltante le droit romano-germanique et la common law et de développer la jurisprudence existante. La CPI ne devrait pas avoir peur de poursuivre les auteurs de violences sexuelles car, même en cas d'échec, des jalons seraient posés pour l'avenir ».

## Campagne d'information sur la CPI dans les écoles de Kinshasa

Au cours du mois de mai 2006, le service d'information publique du bureau de la Cour pénale internationale à Kinshasa a mené une campagne d'information sur la CPI dans les grandes écoles de la capitale congolaise.

Lancée à l'initiative du lycée Motema Mpiko, une école pour filles située dans une cité populaire de Kinshasa, la campagne a été ensuite élargie à d'autres écoles de la ville. Près de 1300 élèves des classes terminales du secondaire ont participé à ces réunions.

Cette campagne qui, du reste, s'inscrit dans la perspective du programme de sensibilisation de la CPI en RDC avait pour objectif non seulement de diffuser des informations sur la Cour mais aussi d'évaluer les attentes de ces jeunes populations vis-à-vis de la Cour. Pour les responsables de ces écoles, cette campagne de vulgarisation est « à placer dans la lutte commune contre l'impunité. C'est du civisme ».



Séminaire sur la CPI au collège Boboto

Vu l'intérêt qu'elle a suscité, une campagne similaire est prévue pour la prochaine rentrée scolaire. Les zones reculées et surtout celles où le Procureur mène des enquêtes du Procureur feront elles aussi l'objet de telles campagnes.

### Derniers documents juridiques publics déposés au Greffe

Si vous souhaitez obtenir les dernières informations sur l'ensemble des documents juridiques publics déposés au Greffe concernant les situations et les affaires portées devant la Cour, veuillez consulter le site Internet de la CPI à l'adresse suivante : <http://www.icc-cpi.int/cases.html>.

## La CPI a participé à plusieurs ateliers d'information et de sensibilisation dans le nord de l'Ouganda



Des membres de la CPI avec des responsables culturelles Lango après l'atelier à Lira

La Cour pénale internationale a organisé du 15 au 30 juin 2006 une série d'ateliers à Lira, Soroti, Gulu et Kampala en collaboration avec des chefs traditionnels ateso et lango, des membres des conseils locaux, la Commission ougandaise des droits de l'homme (UHRC) et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH).

Ces ateliers, qui s'inscrivent dans le cadre du programme d'information et de sensibilisation mené par la CPI en Ouganda, avaient pour objectif d'attirer l'attention des participants sur la Cour et de les aider à mieux comprendre son fonctionnement. Ces derniers ont reçu des informations sur la création, la structure et le mandat de la Cour, de même que sur les fonctions du Bureau du Procureur. Ils ont également assisté à des exposés sur les droits des victimes de demander à participer à la procédure devant la Cour et de demander réparation.

Au cours des différents ateliers, les participants et les représentants de la CPI ont analysé le rôle qu'ils pourraient jouer dans la sensibilisation et la diffusion d'informations à la population, notamment les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, sur les procédures menées par la Cour, de même que sur les droits des victimes et les réparations.

Lors d'un atelier à Gulu, des membres de conseils locaux et des membres de la CPI ont discuté des moyens de diffusion de l'information sur la CPI.

### Contexte :

Ces ateliers s'inscrivent dans le cadre des activités d'information et de sensibilisation menées par la CPI en Ouganda, qui ont pour objectif de fournir des informations sur la CPI aux personnes les plus concernées par le travail de la Cour et d'entendre les préoccupations exprimées par les représentants des communautés locales. La CPI a déjà organisé plusieurs ateliers dans le nord de l'Ouganda, notamment en association avec l'Initiative de paix des responsables religieux acholi (ARLPI), l'institution culturelle acholi Ker Kwaro Acholi et le forum d'ONG de Gulu, en partenariat avec la Coalition ougandaise pour la Cour pénale internationale (UCICC), pour 120 ONG et d'organisations de la société civile locales.



## Visite du Greffier au Tchad et en Ouganda

Le Greffier de la CPI, M. Bruno Cathala, s'est rendu au Tchad du 27 au 29 mars pour rencontrer des fonctionnaires du Gouvernement tchadien, des représentants des autorités locales et d'ONG, des journalistes et des membres du personnel d'organismes des Nations Unies.



Le Greffier, M. Bruno Cathala, rencontre des représentants de l'UCICC et des membres du personnel de la CPI à Kampala.  
Droits d'auteur / UCICC

Au cours de cette première visite officielle dans le pays, le Greffier a également prononcé une allocution lors d'un séminaire ayant pour thème « Comprendre la Cour pénale internationale » qui s'est déroulé à N'Djamena le 29 mars. Le séminaire avait été organisé par la coalition tchadienne pour la Cour pénale internationale, nouvellement créée, et a accueilli des représentants d'ONG nationales et internationales.

Après sa visite au Tchad, M. Cathala s'est rendu en Ouganda où, du 4 au 7 avril, il s'est entretenu avec des chefs traditionnels et religieux des districts du nord du pays, des membres de la société civile dont des membres de la coalition ougandaise pour la Cour pénale internationale, des représentants d'organismes des Nations Unies établis dans le pays, des représentants du Gouvernement ougandais et des membres des conseils régionaux. Il a également rencontré des journalistes ougandais, accordant des entrevues au sujet des activités de la Cour à UBC, la télévision nationale ougandaise, et à Radio Mega FM dont la zone de diffusion couvre les districts de Gulu, Lira, Pader, Kitgum et Adjimani, dans le nord de l'Ouganda.

## Quatrième séminaire à l'intention des conseils

Le quatrième séminaire à l'intention des conseils organisé par la Cour pénale internationale (CPI) a eu lieu le 31 mai et le 1<sup>er</sup> juin 2006 au World Forum Convention Centre de La Haye.

Ce séminaire avait pour but de renforcer le dialogue constructif qui existe déjà entre la CPI et la profession juridique sur des questions d'intérêt commun, de même que d'informer les participants des activités récentes menées par la Cour en ce qui concerne les conseils. Les débats ont notamment porté sur les questions suivantes : l'indépendance des conseils, le Bureau du conseil public pour la Défense, le Bureau du conseil public pour les victimes, la pratique des conseils dans les pays faisant l'objet d'enquêtes et le droit de la personne accusée d'assurer elle-même sa défense. Un exposé a également été présenté sur le soutien technologique que la Cour fournit aux conseils.

Dans ses remarques liminaires, M. Cathala, le Greffier de la Cour, a fait observer que « ce séminaire est d'une importance immédiate pour la Cour. Le dialogue existant entre la CPI et la profession juridique est une priorité pour le Greffe et les autres organes de la Cour ». Il a

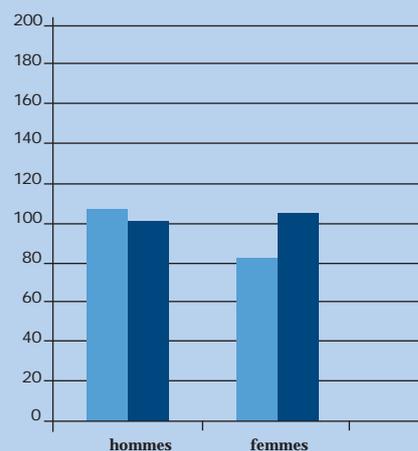
souligné le fait qu'une défense de qualité faisait partie intégrante d'un procès équitable.

Ce quatrième séminaire, tout comme les précédents, a rassemblé des juges, des experts et des représentants d'associations d'avocats, des organisations non gouvernementales, des représentants des tribunaux ad hoc et des cours spéciales, de même que des fonctionnaires des différents organes de la Cour. Pour la première fois, une centaine de conseils inscrits sur la liste du Greffier étaient présents au séminaire. Ils ont activement participé aux débats et y ont apporté une contribution intéressante.



Quatrième séminaire à l'intention des conseils

### Dernières mises à jour concernant le recrutement



■ Administrateurs  
■ Service généraux

La CPI emploie actuellement 409 personnes originaires de 71 pays. Ces hommes, au nombre de 213, et ces femmes, au nombre de 196, occupent 199 postes d'administrateurs et 210 postes de fonctionnaires de la catégorie des services généraux.

## Un nouveau coordinateur pour les Amis de la Cour à La Haye

Le Bureau des Amis de la Cour pénale internationale à La Haye a un nouveau coordinateur. Il s'agit de M. Tomás López Vilariño, Premier Secrétaire de l'ambassade d'Espagne à La Haye, qui a repris en juin les fonctions de coordinateur de M. Götz Reimann, Conseiller à l'ambassade d'Allemagne. Les activités des Amis de la Cour, menées de façon informelle, visent à soutenir les objectifs de la CPI.

### Pourquoi vous êtes-vous engagé dans les activités du groupe ?

Le 21 octobre 2003, le Conseiller Reimann a informé les ambassades se trouvant aux Pays-Bas qu'il souhaitait établir un bureau des Amis de la Cour à La Haye. Il espérait que cette institution servirait de forum informel aux ambassades basées à La Haye et à Bruxelles afin de débattre de questions liées à la CPI. L'Espagne s'étant impliquée dès le départ dans les travaux de la Cour, il était naturel que cette initiative nous intéresse et que nous soyons disposés à la soutenir.

### Comment êtes-vous devenu coordinateur de ce groupe ?

L'une des raisons pour lesquelles j'ai pris les fonctions de coordinateur était la volonté de rendre hommage au travail exceptionnel effectué par le Conseiller Reimann, que j'espère continuer. Je voudrais également souligner que le forum restera toujours ouvert aux ambassades et aux autres parties prenantes à la Cour, qui ne doivent pas hésiter à soulever toute question liée à la CPI. C'est la nature informelle de ce groupe qui le rend si intéressant et efficace.

### Quel est le rôle du groupe dans les activités de la Cour ?

Les objectifs du groupe sont les suivants : fournir un soutien politique coordonné à la CPI, par le biais notamment de séances de sensibilisation et d'échanges d'informations ; soutenir les travaux de la Cour en encourageant et en facilitant la coopération des États avec la Cour ; faciliter la communication entre la Cour et les États qui soutiennent ses travaux ; et fournir davantage d'informations aux représentants diplomatiques présents aux Pays-Bas sur les questions liées à la Cour et les sensibiliser davantage à ces informations.

### Comment y parvenez-vous ?

Le groupe sert à maintenir un dialogue continu entre les États parties, par le biais de la communauté diplomatique à La Haye, et la Cour. Les Amis de la Cour n'ont aucun mandat et n'ont

pas le pouvoir de prendre véritablement de décisions mais servent plutôt à faciliter les échanges de vues et assurer la liaison avec la Cour. Cela se fait de deux manières : le groupe peut directement inviter les acteurs en question (p. ex., les représentants de la Cour, le Comité du budget



M. Lopez devant le bâtiment de la CPI - Photo : ICC/CPI

et des finances ou le Secrétariat de l'Assemblée des États parties) à une réunion, ou alors désigner différents agents de coordination qui peuvent se consacrer, par exemple, à des questions telles que les relations entre la CPI et l'ONU ou l'Union européenne, à des points d'ordre financier ou à des questions liées à l'État hôte, au Greffe, au Bureau du Procureur, à la Présidence, aux Chambres ou à la Défense.

### Les États parties sont-ils tous membres du groupe ?

Tous les États parties au Statut de Rome ont été invités à devenir membres du groupe, de même que les États intéressés qui soutiennent les objectifs de la CPI. Dès le tout début, le Conseiller Reimann a créé un forum destiné à faciliter les communications

informelles, non seulement avec la Cour, mais également avec les membres de sa « famille », les institutions concernées, le Comité du budget et des finances, le Secrétariat de l'Assemblée des États parties ainsi que d'autres parties intéressées comme la Coalition pour la CPI.

### Comment allez-vous procéder dans les prochains mois ?

Je n'ai pas de projet de réunion officielle car je suis conscient que le groupe joue un rôle informel. Je souhaite faire de ce groupe un forum que tous les membres sont invités à utiliser lorsque des questions à débattre sont soulevées, le cas échéant.

Je convoquerai des réunions si j'estime que certaines questions ont été soulevées et, bien entendu, pour répondre aux besoins des membres. Par exemple, avant la prochaine réunion du Comité du budget et des finances, le Président du Comité sera invité à venir s'entretenir avec le groupe ou, par exemple, si certaines questions relatives à la sensibilisation et à l'information ne sont pas suffisamment claires pour certains États, je contacterai le Greffier afin de lui demander si quelqu'un peut venir en discuter. Les agents de coordination contribuent à identifier les souhaits exprimés par les membres.

En reprenant les fonctions du Conseiller Reimann, je souhaite que le groupe reste flexible et informel mais, en même temps, que sa présence soit active.

## Les Amis de la Cour : historique

Le groupe « Les Amis de la Cour » a été créé en août 2003 et a succédé à un groupe d'États qui s'était constitué en vue de soutenir la création d'une Cour pénale internationale puissante, efficace et indépendante. Après la mise en place de la Cour en 2003, les États qui soutenaient ce projet avaient besoin d'une nouvelle approche. Les Amis de la Cour étaient à l'origine basés à New York mais, La Haye ayant été choisie pour accueillir le siège de la Cour, les ambassades situées aux Pays-Bas se sont trouvées davantage impliquées dans les questions liées à la CPI. Il devenait de plus en plus nécessaire de partager des informations et d'approfondir leurs compétences. Par conséquent, un Bureau des Amis de la Cour a été établi à La Haye par M. Götz Reimann, Conseiller à l'ambassade d'Allemagne. La première réunion du groupe s'est tenue le 27 novembre 2003.

## Une Bibliothèque moderne pour le XXI<sup>e</sup> siècle



De gauche à droite : Thijs Bouwknegt Stagiaire (bibliographe), Elizabeth Naumczyk la responsable de la Bibliothèque, Krystyna Kurpienik (assistant-bibliothécaire), Eamonn Lynch l'aide-bibliothécaire (systèmes/périodiques), Anna Lechowski Piltz l'aide-bibliothécaire (Acquisitions), Norine Vicenti (consultant en catalogage), Fritz Herrick Stagiaire (services de références), Beatrice Lukose Stagiaire (spécialiste TRIM), l'aide-bibliothécaire Lucia Sconosciuto (catalogage/périodiques)

Depuis la mise en place de la Bibliothèque de la CPI dans le courant de l'année 2003, de nombreuses étapes ont été franchies. La Bibliothèque possède aujourd'hui une collection importante de 13 500 publications répertoriées, relatives au droit international pénal, au droit humanitaire et au droit pénal des États présentant un intérêt pour les travaux de la Cour. La Bibliothèque joue un rôle important pour faciliter les échanges de connaissances. Elle utilise les technologies de l'information les plus modernes pour répondre à une demande croissante de ressources fiables, nécessaires dans le cadre des procédures et des enquêtes de la Cour. Fortement dépendante de systèmes techniques, la Bibliothèque demeure toutefois orientée vers les clients. Elle fournit ainsi au personnel de la CPI en temps utile des services de mise à disposition de documents, références et recherches juridiques. Ces services sont désormais accessibles également aux membres des équipes de conseils des victimes ou de la Défense.

En mars 2005, la Bibliothèque a lancé le nouveau système intégré bilingue *SirsiDynix Unicorn*, qui simplifie la gestion des acquisitions, du catalogage, de la distribution, des prêts entre Bibliothèques, des périodiques et des références. L'adoption de ce système a permis d'améliorer considérablement la rapidité et l'efficacité du fonctionnement de la Bibliothèque, en augmentant le choix et le niveau de facilité et de flexibilité offerts aux usagers pour l'accès aux ouvrages, aux informations et aux ressources d'apprentissage. La Bibliothèque entend continuer à tirer le meilleur parti de la technologie pour rationaliser ses méthodes de travail, et permettre ainsi au personnel de la CPI et aux équipes juridiques d'accéder à davantage d'informations en améliorant la qualité des services qui leur sont offerts. Dès à présent, toute personne inscrite à la Bibliothèque se voit

attribuer un code-barres personnel et, grâce au catalogue en ligne de la CPI, peut accéder depuis son bureau à son compte, pour consulter par exemple des informations concernant les retours tardifs d'ouvrages, les réservations et les renouvellements d'emprunts. En outre, les personnes inscrites ont maintenant accès à de nombreuses ressources informatiques, dont des bases de données et publications numériques. Cet accès est rendu possible par la participation de la Bibliothèque au Consortium pour l'acquisition d'informations électroniques du système des Nations Unies (UNSEIAC). La Bibliothèque souhaite mettre à disposition des usagers davantage de programmes de formation et de manuels, afin de les assister dans leur recherche d'informations et de leur permettre d'utiliser au mieux des technologies en constante évolution. Par ailleurs, le catalogue en ligne de la Bibliothèque est désormais relié au système électronique de gestion des documents de la Cour (TRIM), qui catalogue et classe les documents par rubriques en français et en anglais. Grâce à ce nouveau dispositif, la Bibliothèque a pu commencer à relier et à cataloguer de manière sélective les documents du Comité préparatoire sur l'établissement de la Cour pénale, ainsi qu'à cataloguer et à enregistrer des documents sous forme électronique exempts de droits d'auteur, présentant un intérêt pour le travail de la Cour et disponibles sur Internet.

### Le développement de la collection

En 2005, la Bibliothèque a investi 250 000 euros, en consultation avec le comité de la Bibliothèque de la CPI, pour élargir sa collection (qui compte aujourd'hui 10 700 volumes répertoriés, identifiés par un code-barres et munis d'une bande de sécurité anti-vol, et notamment plus de 400 références de périodiques). Cet investissement comprend l'acquisition d'exemplaires destinés aux différents bureaux de la CPI : la Bibliothèque

gère désormais plus de 1 300 exemplaires utilisés dans l'enceinte de la Cour, et enregistrés sur son catalogue en ligne. La collection de la Direction des victimes et des conseils a également été enrichie. En outre, la Bibliothèque répertorie régulièrement des articles pour la Section de la participation des victimes et des réparations. Il convient également de signaler que :

- 1 000 ouvrages ont été empruntés ;
- plus de 4 000 demandes d'information et consultations (par courrier électronique, en personne ou par téléphone) ont été traitées ;
- 1 500 titres ont été acquis, de sorte que le catalogue en ligne de la CPI compte aujourd'hui 4 100 titres au total ;
- 500 exemplaires pour les bureaux ont été répertoriés ; et
- 500 tables des matières et sommaires de Blackwells Book Services ont été ajoutés aux références bibliographiques déjà présentes dans le catalogue, afin d'améliorer l'efficacité des recherches.

### Les projets en cours

Les principaux projets en cours cette année sont les suivants :

- mise en œuvre de nouveaux logiciels (*SirsiDynix Rooms*, *SingleSearch* et *Resolver*).
  - *SirsiDynix Rooms* est un environnement unique qui rassemble les informations par domaine et permet aux utilisateurs d'accéder à l'ensemble des contenus pertinents dans un domaine particulier ;
  - *SingleSearch* permet d'effectuer une recherche unique et simultanée de toutes les ressources électroniques de la Bibliothèque ;
  - *Resolver* permet de rechercher des informations en générant des liens entre différentes ressources électroniques, par exemple des articles en version intégrale, des notices bibliographiques et des comptes rendus de documents connexes provenant d'une même source ;
- amélioration de l'efficacité des opérations de catalogage, en configurant le système intégré de gestion, de façon à pouvoir importer et exporter des notices sur l'Online Computer Library Center (OCLC), une base de données contenant des millions de références et installée dans l'Ohio aux États-Unis ;
- accès aux livres électroniques à partir du catalogue en ligne ;
- intégration du système de la Bibliothèque dans le système SAP d'administration interne de la CPI ;
- étude d'autres possibilités pour les commandes par voie électronique et l'échange d'informations avec les fournisseurs, notamment pour la facturation.

## Dernières informations sur les activités de l'Assemblée des États parties

### Le Bureau

> Le Président de l'Assemblée des États parties (l'Assemblée), M. Bruno Stagno Ugarte, a été nommé Ministre des affaires étrangères et du culte du Costa Rica le 8 mai 2006. Il continuera d'exercer ses fonctions de Président de l'Assemblée, qu'il cumulera avec celles de son nouveau poste.

> Les ambassadeurs Colleen Swords (Canada) et Aliioaiga Feturi Elisaia (Samoa) ont été nommés coordinateurs des groupes de travail du Bureau à La Haye et New York, respectivement.

> Le Bureau de l'Assemblée a également désigné des facilitateurs en vue de l'examen de diverses questions par ses deux groupes de travail. Pour le groupe de travail de La Haye, il s'agira notamment :

- D'ouvrir le dialogue avec la Cour sur la mise en œuvre du processus de planification stratégique. Mme Michèle Dubrocard (France) en sera le facilitateur ;
- De débattre de questions concernant l'État hôte :
  - les locaux provisoires, débat animé par les vice-présidents, l'ambassadeur M. Erwin Kubesch (Autriche) et Mme Hlengiwe Buhle Mkhize (Afrique du Sud),
  - les locaux permanents, débat animé par l'ambassadeur Gilberto Vergne Saboia (Brésil),
  - le dialogue politique au niveau des ambassadeurs, débat animé par les vice-présidents.

> Le groupe de travail de New York examinera quant à lui :

- La participation au sein de l'Assemblée, débat animé par Mme Jennifer McIver (Nouvelle-Zélande), à savoir :
  - définir les mesures destinées à augmenter le nombre de ratifications,
  - augmenter la participation des pays en développement afin qu'ils jouent un rôle plus important au sein de l'Assemblée,
- Les propositions relatives à un mécanisme indépendant de contrôle, débat animé par Sa Majesté le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseini (Jordanie) ;
- L'assistance requise en vue de la création du Bureau de liaison de New York, débat animé par M. Sabelo Sivuyile Maqungo (Afrique du Sud).

> Le groupe de travail de La Haye a tenu sept réunions cette année, dont cinq étaient

consacrées à la question des locaux provisoires. Le groupe de travail a décidé de se réunir le deuxième jeudi de chaque mois, dans l'après-midi. Entre-temps, un sous-groupe chargé de la question du plan stratégique, présidé par Mme Michèle Dubrocard (France), s'est réuni à trois reprises pour écouter des présentations faites par des hauts fonctionnaires de la Cour et des représentants d'organisations non gouvernementales

> En raison du décès, le 3 avril dernier, de M. Medard Rwelamira, le premier Directeur du Secrétariat de l'Assemblée des États parties, le Bureau a nommé M. Renan Villacis Directeur par intérim.

### Le Conseil de direction du Fonds au profit des victimes

> Le 16 mai 2006, le Bureau a élu M. Arthur Napoleon Raymond Robinson (Trinité-et-Tobago) par consensus pour pourvoir le siège vacant au sein du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes, réservé au Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

> En outre, le Bureau a décidé d'établir une période de nomination de 12 semaines, débutant le 5 juin 2006, en vue de la deuxième élection des membres du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes, laquelle doit avoir lieu lors de la cinquième session de l'Assemblée. Le Secrétariat a envoyé à tous les États une note verbale à ce sujet (ICC-ASP/5/S/10), datée du 5 juin 2006.

### Le Comité du budget et des finances

> Le Comité du budget et des finances a tenu sa sixième session du 24 au 26 avril 2006 à La Haye (ICC-ASP/5/1). Concernant la question des locaux provisoires de la Cour, il s'est rallié à l'opinion du Bureau, qui a estimé préférable de répondre aux besoins urgents en espaces de bureaux supplémentaires par l'installation de bâtiments préfabriqués à proximité du bâtiment actuellement occupé par la Cour. Le Comité a également accueilli favorablement le rapport sur l'état d'avancement du plan stratégique de la Cour et déclaré qu'en tant qu'outil de gestion, ce plan devait rester la propriété de la Cour. En outre, le Comité a demandé à la Cour de préparer d'autres rapports sur les locaux permanents, le régime de pensions des juges et les conditions de service et d'indemnisation du Procureur et des procureurs adjoints. Ces rapports donneraient au Comité les informations nécessaires pour lui permettre de formuler des recommandations lors de sa septième session, prévue du 9 au 13 octobre 2006.

### La Réunion intersession sur le crime d'agression

> La troisième réunion intersession du groupe de travail spécial sur le crime d'agression a eu lieu du 8 au 11 juin 2006 au Liechtenstein Institute on Self Determination, à la Woodrow Wilson School de l'université de Princeton, aux États-Unis. La réunion était axée sur les points suivants :

- 1) l'acte d'agression – définition de la conduite de l'État en cause ;
- 2) les conditions d'exercice de la compétence ;
- 3) le crime d'agression – définition du comportement de l'individu en cause ;
- 4) les travaux futurs du groupe de travail spécial<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Le rapport de cette réunion est disponible sur la page <http://www.icc-cpi.int>, dans le dossier Assemblée des États parties.

## Le Fonds au profit des victimes

### Un nouveau membre élu au Conseil de direction

Le 16 mai 2006, le Bureau de l'Assemblée des États parties a élu M. Arthur N.R. Robinson membre du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes. M. Robinson, qui a été Premier Ministre et Président de la Trinité-et-Tobago, représente le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Il succède ainsi à M. Oscar Arias Sanchez, qui a été membre du Conseil jusqu'à ce qu'il ait été élu Président du Costa Rica. M. Robinson a joué un rôle de premier plan dans la création de la CPI. En



1989, alors qu'il était Premier Ministre, il a remis à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies la proposition de créer une Cour pénale internationale. Cette initiative a abouti, en 1998, à l'adoption du Statut de Rome. Les quatre autres membres du Conseil de direction du Fonds au profit des victimes sont : Sa Majesté la Reine Rania Al-Abdullah (Jordanie), Monsieur Tadeusz Mazowiecki (Pologne), Madame la Ministre Simone Veil, Présidente (France) et Son Éminence l'archevêque Desmond Tutu (Afrique du Sud).